



Interprovincial Cooperative Limited

ISO 9001:2000 REGISTERED

La Coopérative Interprovinciale Limitée



945 Marion Street, Winnipeg, Manitoba  
Canada R2J 0K7  
Phone (204) 233-3461 Fax (204) 233-8462

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

La Coopérative Interprovinciale Limitée  
945 Marion St  
Winnipeg, Manitoba  
R2J 0K7 [www.ipco.ca](http://www.ipco.ca)

**En cas d'urgence, composer le  
CANUTEC 613-996-6666**

Date d'établissement de la FTSS (A/M/J) : 2010-01-26

Remplace la FTSS datée du (A/M/J) : New

FTSS préparée par :  
Wayne Eastveld  
945 Marion St  
Winnipeg, Manitoba  
R2J 0K7

Pour de plus amples renseignements, composer le :  
1-204-233-3461

### 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : IPCO Legend® A

Numéro d'homologation : 29526 (Loi sur les produits antiparasitaires)

Catégorie chimique : Herbicide dérivé de l'acide carboxylique.

Matière active ( %) : Clodinafop-propargyl (22,3 %)

N° CAS : 105512-06-9

Appellation chimique : Acide propionique, 2-propynyl-(R)-2-[4-(5-chloro-3-fluoro-2-pyridyloxy)-phénoxy]-propionate.

Utilisation du produit : Herbicide de postlevée pour la culture du blé. Pour plus de renseignements, voir l'étiquette du produit.

### 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA – PEL	ACGIH – TLV	Autres	NTP/CIRC/OSHA – Carcinogène	SIMDUT†
Naphtalène (≤ 6 %) (N° CAS : 91-20-3)	10 ppm MPT	10 ppm MPT (peau)	10 ppm MPT**	Carcinogène possible chez l'homme – Voir la section 11	Oui
N-méthylpyrrolidone (≤ 9 %)	Non établie	Non établie	10 ppm MPT****	Non	Non établie
Solvant pétrolier	Non établie	Non établie	100 mg/m <sup>3</sup> (15 ppm) MPT*	Non	Non établie
Cloquintocet-mexyl	Non établie	Non établie	10 ppm MPT***	Non	Non établie
Clodinafop-propargyl (22,3 %)	Non établie	Non établie	1,0 mg/m <sup>3</sup> MPT***	Non	Non établie

\* Recommandé par le fabricant

\*\* Recommandé par le NIOSH

\*\*\* Limite d'exposition en milieu de travail de Syngenta (LEMT)

\*\*\*\* Recommandé par l'AIHA (American Industrial Hygiene Association)

† Substance inscrite dans la liste de divulgation des ingrédients de la *Loi sur les produits dangereux*.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

### **3 : IDENTIFICATION DES RISQUES**

#### **Symptômes d'une exposition aiguë**

Irrite les yeux, la peau et les voies respiratoires. Peut causer des réactions allergiques cutanées. L'exposition à de fortes concentrations de vapeurs peut causer des maux de tête, de la somnolence et des étourdissements.

#### **Produits de décomposition dangereux**

Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

#### **Propriétés physiques**

Aspect : Liquide brun clair à brun foncé.

Odeur : Solvant aromatique.

#### **Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité**

Liquide combustible. Peut libérer des vapeurs formant des mélanges explosifs à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. Des vapeurs plus lourdes que l'air peuvent circuler le long des surfaces, atteindre des sources d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

#### **Effets potentiels sur la santé**

Voies d'exposition pertinentes : Peau, yeux, bouche, poumons.

### **4 : PREMIERS SOINS**

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche.** Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec PCO, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler IPCO, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si l'irritation persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau pendant de 15 à 20 minutes. Appeler IPCO, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

**INHALATION :** Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler IPCO, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

**INGESTION :** En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec IPCO, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un médecin ou d'un centre antipoison. Ne donner **aucun** liquide à la personne incommodée. Appeler IPCO, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

NOTES AU MÉDECIN

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats du pétrole – le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

#### CONDITIONS MÉDICALES QUI SERONT AGGRAVÉES

L'exposition à ce produit peut aggraver les affections des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

### **5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Point d'éclair et méthode :** 62 °C (coupe fermée Pensky-Martens).

**Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air :** Inférieure : 1,0 % Supérieure : 7,0 %

**Température d'auto-inflammation :** 510 °C.

**Inflammabilité :** Liquide inflammable.

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes, carbone, fumée sont possibles; vapeurs toxiques de chlore et d'oxydes d'azote produites par la décomposition de la matière active.

**Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité:** Liquide combustible. Peut libérer des vapeurs formant des mélanges explosifs à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. Des vapeurs plus lourdes que l'air peuvent circuler le long des surfaces, atteindre des sources d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

**Conditions favorables à l'inflammabilité :** Ce produit contient des hydrocarbures aromatiques. Températures supérieures au point d'éclair. En cas d'exposition au feu, pulvériser de l'eau sur les contenants pour les refroidir.

**Agent extincteur :** Utiliser un brouillard ou une brume d'eau (éviter l'excès d'eau), de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique ou du halon. Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.

**Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique :** Aucune.

**Explosivité sous l'effet d'une décharge statique :** Faible.

### **6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Précautions relatives au personnel :** S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petits déversements peuvent être nettoyés normalement. Porter des vêtements de protection appropriés et un dispositif de protection oculaire pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate et porter l'équipement et les vêtements de protection décrits dans la section 8 ou sur l'étiquette du produit.

**Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement :** Maîtriser le déversement à la source. Contenir le déversement pour éviter que le produit ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine des eaux de surface. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Pomper ou mettre à la pelle les grandes quantités de liquide déversées dans un contenant jetable. Absorber le liquide restant ou les plus petits déversements avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai puis mettre dans un contenant approprié. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec le matériau absorbant et déposer dans le contenant d'élimination. Si le déversement se produit sur de la terre, la substance se décomposera naturellement si les quantités sont faibles. En cas de grandes quantités, enlever la couche de sol contaminée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés aux autorités appropriées responsables de la réglementation.

### **7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

**Pratiques concernant la manutention :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, de fumer et d'utiliser des produits de beauté dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection, et bien se laver les mains avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de fumer, d'utiliser des produits de beauté, de boire ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maison avant de les réutiliser. Garder les contenants fermés

lorsque le produit n'est pas utilisé. Protéger le produit, l'eau de lavage ou de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre le déversement incontrôlé dans l'environnement; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.

**Pratiques d'entreposage appropriées et exigences :** Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

**Classification du Code national de prévention des incendies :** Liquide combustible de catégorie IIIA (min. 70 °C).

## **8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**

**Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques :** S'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.**

**CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.**

### **Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition**

Généralités : Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension. Éviter les contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, d'utiliser des produits de beauté ou de fumer.

**INGESTION :** Ne pas manger, boire, fumer ni utiliser des produits de beauté dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

**YEUX :** Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

**PEAU :** Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.

**INHALATION :** D'ordinaire, l'usage d'un appareil respiratoire n'est pas requis pour manipuler cette substance. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction à la source ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Un appareil respiratoire combiné certifié par le NIOSH muni d'un filtre P, R ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques peut convenir dans certaines circonstances lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition. La protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air sous pression s'il existe un risque quelconque de rejet non maîtrisé, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou en toute autre circonstance où la protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré peut être inadéquate.

## **9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspect :** Liquide brun clair à brun foncé.

**Type de formulation :** Concentré émulsifiable.

**Odeur :** Solvant aromatique.

**pH :** 4 – 7 (suspension aqueuse à 1 %).

**Tension de vapeur et température de référence :** 4,0 x 10<sup>-8</sup> mmHg @ 20 °C (clodinafop-propargyl technique).

**Densité de vapeur :** Non disponible.

**Point d'ébullition :** 177 – 210 °C.

**Point de fusion :** Sans objet.

**Point de congélation :** -31 °C.

**Densité :** 1,06 – 1,10 g/cm<sup>3</sup>.

**Taux d'évaporation :** hydrocarbure aromatique 0,03 (acétate de butyle = 1).

**Coefficient de répartition eau/huile :** Non disponible.

**Seuil olfactif :** Non disponible.

**Viscosité :** 26,3 cP/s @ 21 °C.

**Hydrosolubilité :** 4 mg/L @ 25 °C (clodinafop-propargyl technique).

## **10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité chimique :**

Stable à la température ambiante.

**Conditions à éviter :**

Sources d'inflammation.

Températures inférieures à -17 °C (2 °F) ou supérieures à 62 °C (144 °F).

**Incompatibilité avec d'autres substances :** Agents oxydants puissants, acides forts, alcalis.

**Produits de décomposition dangereux :** Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

**Polymérisation dangereuse :**

Aucune.

## **11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

### **Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini)**

Ingestion :	<u>Faiblement toxique</u>	
	Voie orale (DL <sub>50</sub> rat) :	> 2276 mg/kg de poids vif
Peau :	<u>Faiblement toxique</u>	
	Voie cutanée (DL <sub>50</sub> rat) :	> 4000 mg/kg de poids vif
Inhalation :	<u>Faiblement toxique</u>	
	Inhalation (CL <sub>50</sub> rat) :	> 3,5 mg/L air - 4 heures
Contact avec les yeux :	<u>Modérément irritant (lapin)</u>	
Contact cutané :	<u>Modérément irritant (lapin)</u>	
Sensibilisation cutanée :	<u>Sensibilisant (cobaye)</u>	

### **Effets sur la reproduction/le développement**

Clodinafop-propargyl : Aucune observation.

### **Études sur la toxicité chronique/subchronique**

Clodinafop-propargyl : Modifications du foie, anémie et réactions cutanées.

### **Potentiel carcinogène**

Clodinafop-propargyl : Incidence accrue des tumeurs malignes chez la souris (foie) et le rat (ovaire, prostate).

### **Autres données sur la toxicité**

Aucune.

### **Toxicité des autres composants**

Les résultats des tests sur la toxicité aiguë du produit fini mentionnés à la section 11 ci-devant tiennent compte de tout risque aigu associé aux « autres composants » de la formulation.

Cloquintocet-mexyl

Irrite faiblement les yeux et la peau. Peut être nocif si inhalé. Peut causer des réactions allergiques cutanées.

Naphtalène ( $\leq 6\%$ )

L'exposition au naphtalène peut causer des cataractes, des dommages au foie, une insuffisance rénale ou respiratoire, une hématurie, de l'anémie, des dommages aux globules rouges, une hyperleucocytose ou un coma.

Cancérogénicité :

NTP: substance cancérogène anticipée

CIRC : substance cancérogène possible du groupe 2B pour l'homme

Solvant pétrolier

L'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peut provoquer des effets sur le système nerveux central (SNC) (p. ex. étourdissements, maux de tête) et irriter les yeux ou les voies respiratoires.

N-méthylpyrrolidone ( $\leq 9\%$ )

Peut irriter les voies respiratoires. Une exposition répétée ou prolongée peut causer l'assèchement de la peau et des gerçures.

**Autres substances affichant des effets toxiques synergétiques avec ce produit :** Aucune connue.

### Organes cibles

#### Matière active

Clodinafop-propargyl : Foie, peau, moelle osseuse.

#### Matières inertes

Cloquintocet-mexyl : Yeux, peau, poumons, tube digestif.

Naphtalène : Yeux, foie, reins, voies respiratoires, sang, SNC.

Solvant pétrolier : Voies respiratoires, estomac, foie, thyroïde, vessie, SNC, peau.

N-méthylpyrrolidone : Yeux, peau.

## **12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

### Sommaire des effets

IPCO Legend A assure la suppression sélective de certaines graminées adventices dans les champs de céréales. Le clodinafop-propargyl, qui est la matière active, est hautement toxique pour les poissons et modérément toxique pour les invertébrés aquatiques (puce d'eau), mais est peu toxique pour les oiseaux et pratiquement non toxique pour les abeilles.

### Toxicité écologique aiguë

Clodinafop-propargyl :

Algues vertes $CE_{50}$ , cinq jours	> 3,9 ppm
Abeilles $CL_{50}/CE_{50}$ (contact)	> 100 µg/abeille
Invertébrés (puce d'eau) $CL_{50}/CE_{50}$	> 2,0 ppm
Poissons (truite) $CL_{50}/CE_{50}$ , 96 heures	0,39 ppm
Poissons (crapet arlequin) $CL_{50}/CE_{50}$ , 96 heures	0,21 ppm
Oiseaux (alimentaire huit jours – colin de Virginie) $CL_{50}/CE_{50}$	> 5,200 ppm
Oiseaux (alimentaire huit jours – canard colvert) $CL_{50}/CE_{50}$	> 5,200 ppm

### Toxicité écologique chronique

Clodinafop-propargyl :

Invertébrés (puce d'eau), CSEO sur la reproduction, 21 jours	0,23 mg/L
Poissons (truite), CSEO, 21 jours	0,15 mg/L

### Devenir dans l'environnement

Le clodinafop-propargyl, qui est la matière active de ce produit, est biodégradé par les micro-organismes présents dans le sol ou dans l'eau. Il est également dégradé par hydrolyse dans le sol et par photolyse. Il affiche un faible potentiel de bioaccumulation. Il ne persiste pas dans l'environnement, puisque le  $TD_{50}$  s'établit à moins de un jour

dans le sol ou les eaux naturelles. Il est de peu à modérément mobile dans le sol. L'herbicide Horizon en vrac liquide cale dans l'eau (observation au bout de 24 h) et se disperse graduellement en formant une émulsion.

### **13 : ÉLIMINATION**

**Élimination des déchets :** Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides contiennent des résidus. Rincer les contenants vides trois fois et ajouter le liquide de rinçage au mélange de dilution, puis éliminer le mélange de dilution en tant que déchet dangereux s'il est impossible de l'utiliser tel que prescrit sur l'étiquette. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère provincial de l'Environnement pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

### **14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT**

**Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition :**

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES* –  
ROUTE/VOIE FERRÉE

Non réglementé.

**Classification SIMDUT du produit : B3, D2B**

### **15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION**

Autres règlements; restrictions et prohibitions

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 29526

### **16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Interprovincial Cooperative Ltd ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : La Coopérative Interprovinciale Limitée

1-204-233-3641

Interprovincial Cooperative Ltd croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE, N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Interprovincial Cooperative Ltd, Interprovincial Cooperative Ltd ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.

Les noms de produits suivis des symboles ® ou MD sont des marques déposées de TMC Distributing Ltée.